## De Lisbonne, *le 20 Janvier 1767.*

La Flotte arrivée dans cette Ville le mois de Décembre 1766 venant de la Baye de tous les Saints, a apporté ſept cofres qui contiennent chacun 800000 cruſades en or, dont le tiers eſt pour le comp é du Roi, & le reſte pour le compte des Négocians; il y avoit de plus 15000 caiſſes de ſucre, dont un tiers de ſucre blanc, 60000 cuirs verds, 80000 cuirs tanés, 9000 rouleaux de tabac & pluſieurs pacotilles.

## De Bordeaux, *le 1^er^ Février 1767.*

### Arrivée de Navires.

Du 23 au 28 Janvier 1767, il eſt entré dans ce Port 17 Bâtimens François & Etrangers parmi leſquels 4 venoient des Colonies; ſçavoir, la *Jeune Claire*, de 120 tonneaux, Capitaine *Pierre Gauſſens*, parti de Saint Domingue; la *Catherine*, de 100 tonneaux, Capitaine *Duſaux*; le *Saint François*, de 100 tonneaux, Capitaine *Pevrieu*; la *Jeanne Eliſabeth*, de 100 tonneaux, Capitaine *Elie Martin*, partis tous trois de la Martinique. Des 13 autres, 1 venoit de Bilbao avec du fer en barres & du vin d'Eſpagne, 1 de Hambourg avec des planches de ſapin, 1 du Banc de Terre-Neuve chargé de 4 milliers 800 de morues vertes avec leurs langues & noves & une barique d'huile de morue, 1 de Dublin avec du beurre, 1 de Newcaſtle avec du charbon de terre, 1 de Lubeck avec des barres de fer, des planches de ſapin & du merein à bariques, 1 de la Rochelle avec de l'huile de morue, du coton filé & des traques d'avirons, 1 de Bayonne avec des ferremens, du merein à barique, du goudron, des traques d'avirons, 1 de l'Orient avec des ſardines, 1 de Nantes avec du fer en verges, du poivre & du riz, 1 de Dunkerque avec des cercles de fer, des cloux, de l'huile de navette, de la litharge, du fer blanc ſimple, du beurre & du fromage, 1 d'Oleron avec de la porcelaine, & 1 de Dieppe avec des harengs & des verres à vitres.

Les prix des denrées de l'Amérique n'ont point varié depuis le dernier état qu'on en a donné.

## De la Rochelle, *le 2 Février 1767.*

### Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port à la fin de Janvier dernier le Navire le *Chevalier de Levy*, Cap. *Perrier*, venant de Saint Marc avec 20 boucauds 35 bariques 2 tierçons 9 quarts d'indigo, 285 bariques 4 quarts de ſucre brut, 43 bariques 12 quarts de ſucre terré, 17 bariques, 10 quarts 1 ancre de café, 22 cuirs en poil, 8 balles 6 demi-balles de coton, 1 barique de vieux cuivre.

### *Prix de quelques Denrées des Colonies & autres.*

L'indigo cuivré, de 5 à 5 liv. 5 ſols; le café de Saint Domingue, de 13 à 15 ſols; le rocou, de 27 à 28 ſols; le cacao, de 13 à 14 ſols; le coton de Saint Domingue, de 160 à 162 liv.; le coton de Cayenne, de 220 à 230 liv.; le ſucre brut, de 22 à 30 liv.; le ſucre blanc de la troiſiéme ſorte, de 42 à 44 liv.; le ſyrop, 10 livres.

L'eau de-vie de la Rochelle, de 117 à 118 livres; celle de Cognac, 120 liv.; celle de Seudres, même prix; celle d'Oleron, 122 liv.; celle de Ré, 120 liv., & il y a apparence que cette liqueur montera dans ces iſles & en Seudres, parce que les Etrangers tirent beaucoup de vins blancs de ces divers endroits.


### *A V I S.*

Le Public eſt averti qu'on trouvera chez le ſieur *Louis Boudet*, Négociant à Montpellier, toutes ſortes d'Eaux fortes ſimples & compoſées à l'uſage de la teinture, pharmacie, orphévrerie & chapellerie; eſprit de nitre, de ſel, de vitriol, de vinaigre; eaux regales, eau de départ & eaux fortes ſecrétées. Comme il les fait fabriquer, l'on obtiendra, en s'adreſſant directement à lui, des conditions plus avantageuſes que dans toute autre fabrique. L'eau forte ſecrétée ſert pour la chapellerie, mêlée avec l'eſprit de vinaigre, elle ne jaunit point le poil de lievre, & rend les apprêts plus doux & plus beaux. Les Marchands de Lyon ſe pourvoyent chez lui.

### Prix.

Eau forte pour la teinture, de 19 à 22 ſols *la livre.*

Dito pour la pharmacie & chapellerie, de 22 à 24 ſols *la livre.*

Dito pour l'orphévrerie, de 24 à 25 ſols *la liv.*

Eſprit de nitre, 24 ſols *la livre.*

Eſprit de ſel, 4 liv. *la livre.*

Eſprit de vitriol diſtillé, 40 ſols *la livre.*

Eſprit de vinaigre, 8 ſols *la pinte.*

Eau de depart, de 24 à 30 ſols *la livre*, & au-deſſus ſi on en demande.

Eau forte ſecrétée, 3 liv. *la livre.*

Ce que deſſus s'entend poids de Montpellier, lequel donne un bénéfice de 4 pour cent ſur le poids de Marſeille. Ceux qui voudront s'adreſſer au Sr, *L. Boudet*, Négociant à Montpellier, ſont aſſurés d'être bien & promptement ſervis, & ſi les conditions ſont conſidérables l'on obtiendra des remiſes ſur le prix.


*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.*

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

# GAZETTE *DU COMMERCE,*
## DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

*ANNÉE* 1767. Du Samedi 14 Février.


## *AGRICULTURE.*

### De Vienne.

Le 22 Janvier 1767, la liqueur du thermometre de Farenheit étoit à 12 dégrés ; le 23 elle se trouvoit le matin à 10 & le soir à 13 : le 24 elle étoit à 14.

### De Copenhague.

Il est né dans les Duchés de Holstein & & de Sleswick, pendant le cours de l'année derniere 11730 personnes, & il en est mort 10136. Le nombre des naissances dans le Bailliage de Drontheim, a été de 4597, & celui des morts, de 4842 dont soixante & dix-sept ont vécu de 80 à 90 ans, trente-deux de 90 à 100, un homme de 104 ans, deux femmes 112, & une autre femme 115.

### De Coblents, *le 14 Janvier 1767.*

Le froid est si vif que les eaux du Rhin sont prises, ce qui arrive très-rarement à cause de leur rapidité : des milliers de personnes se promenent sur ce fleuve, & les voitures, les carosses & les traineaux le traversent sans danger. Aujourd'hui on y tient une espece de foire. Différens Corps d'Ouvriers, après y avoir fait chacun un ouvrage de leur métier, ont traversé la riviere avec les drapeaux déployés, & ont présenté leurs ouvrages à l'Électeur, notre Souverain. On lit dans les annales de cette Ville, que les eaux du Rhin furent prises en 1670, depuis le 11 jusqu'au 17 Janvier, & que les mêmes Corps d'Artisans observerent les mêmes cérémonies.

### Extrait des Papiers Anglais ; *Du 24 Décembre 1766.*

### Observations

*Par lesquelles on cherche à prouver que les baux des terres ne sont pas haussés dans la proportion où l'on prétend qu'ils le sont, & où l'on avance que la disette n'est point réelle, mais qu'elle provient des amas de grains faits par les Monopoleurs.*

J'ai été frappé en voyant dans la Gazette (*a*) du 15 Novembre, un article de nouvelles qui paroît avoir été fait pour persuader au public que le prix exorbitant auquel se vendent aujourd'hui les provisions de toute espece, est l'ouvrage de l'avarice des Particuliers, qui ont tellement haussé le prix du loyer de leurs terres, que les Fermiers ne peuvent payer les rentes qu'ils font, si le prix des nécessités de la vie ne diminue. Je sçais que ce bruit a été semé à mauvaise intention par les Fermiers, les Meuniers & toute la clique des monopoleurs pour jetter de la poudre aux yeux du Gouvernemt. & pouvoir plus surement faire leurs indignes manœuvres par le moyen desquelles ils s'en-

(a) *Il s'agit des Gazettes Angloises.*



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

richiront en affamant le reſte de la Nation.

L'art. de nouvelles porte qu'un bien dans le Comté de Norfolk, qui étoit loué autrefois 400 ℔ par an, ſe loue aujourd'hui 900 ℔. Celá eſt vrai, & on auroit pu dire encore que le Propriétaire de ce bien s'étoit réſervé pour ſon propre uſage une portion de terre équivalente à un produit de 100 ℔ par année en ſus des 900 ℔. Il faut convenir que cette augmentation n'a contribué en rien à lacherté des vivres. Je ſçavois que le dernier Fermier qui tenoit la ferme à rente pour 400 ℔, paſſoit généralement pour un homme riche, & qu'il auroit pu l'être en effet, s'il n'eût pas dépenſé ſon argent auſſi-tôt qu'il le gagnoit. Mais il vivoit dans la plus grande profuſion, & il n'eſt par conſéquent pas étonnant qu'il ſoit mort pauvre. Le Fermier actuel qui a pris la ferme à 900 ℔ pour un bail de 21 ans, a la liberté de ſous-louer à des ſous-Fermiers telle quantité de terre qu'il jugera à propos. En conſéquence de cette permiſſion, il a loué deux fermes de 400 ℔ chacune par année, & il s'eſt réſervé mille acres de terres pour leſquelles il ne paye que 100 ℔ quoique cette quantité d'acres vaille cinq fois cette ſomme, attendu qu'il eſt exempt de dîme. Je laiſſe à juger actuellement ſi le haut prix actuel des vivres eſt l'ouvrage de l'avarice des Propriétaires de terre.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

## RÉFLEXIONS

### *Sur l'Agriculture & ſur la Population.*

Un grand nombre de Citoyens zélés s'empreſſent depuis pluſieurs années de donner au public divers moyens d'augmenter & de perfectionner l'agriculture ; on a inventé de nouvelles charrues & des ſemoirs différens de ceux dont les Laboureurs ſe ſont ſervis juſqu'aujourd'hui ; mais ces nouvelles méthodes ne peuvent être employées utilement par-tout. Il y a des terreins qu'il ne faut labourer qu'à une certaine profondeur, d'autres où il faut enfoncer la charrue plus avant, ce qui dépend de la nature du ſol & de la qualité de la terre. Il en eſt ſur leſquelles il faut jetter plus ou moins de ſemences ; ainſi l'abondance de la récolte dépend principalement de l'intelligence du Cultivateur. Une méthode peut être avantageuſe dans un endroit & déſavantageuſe dans un autre ; un Cultivateur ne ſçauroit tirer tout le produit poſſible de ſa culture, qu'autant qu'elle eſt analogue à la terre qu'il cultive, & qu'il connoît la qualité du terrein.

L'agriculture eſt portée à ſa perfection dans différentes Provinces du Royaume ; on peut citer pour exemple la Flandre Françoiſe. Les terres y ſont très-bien cultivées, & produiſent des moiſſons abondantes en toute ſorte de grains : ce ſeroit inutilement qu'on voudroit y ſubſtituer la nouvelle méthode ; l'expérience juſtifie que l'ancienne eſt préférable pour elle. Les terres y portent régulièrement tous les ans ; les Laboureurs ſont parvenus avec cette méthode à fertiliſer des terreins de la plus mauvaiſe qualité.

Quoique le ſol de l'Artois ne ſoit pas auſſi bon que celui de la Flandre, on pourroit cependant le rendre auſſi fertile, mais il regne dans la plupart des Paroiſſes de cette Province des abus intolérables. Le principal provient de ce que les exploitations ſont très-conſidérables. Il y a quantité de fermes compoſées de ſix cents meſures de terres ; pluſieurs de huit cents, d'autres de mille & juſqu'à douze cents. Il n'eſt pas poſſible qu'un ſeul Fermier puiſſe bien cultiver un ſi grand nombre de terres ; il ne ſçauroit le faire que très-médiocrement ; l'œil du Maître ne peut être par-tout, il faut néceſſairement qu'il s'en rapporte à des Domeſtiques qui s'inquietent peu ſi la terre eſt bien ou mal cultivée. Il ne lui eſt pas d'ailleurs facile de ſe procurer aſſez d'engrais pour fumer toutes ſes terres autant qu'elles doivent l'être ; il ne peut conſéquemment en tirer tout le produit poſſible, elles reſtent toujours dans un état de médiocrité.

Pour remédier à ces abus, il conviendroit de borner les exploitations. On régleroit en conſéquence, qu'un ſeul fermier n'exploiteroit pas plus de cent meſures de terre à la ſole, c'eſt-à-dire, trois cents meſures de cent verges chacune ; par ce moyen on pourroit d'une ſeule ferme en faire deux trois & quatre, & il en réſulteroit des avantages conſidérables. (*a*)

(a) *Voyez les Gazettes numéros 96 & 97 de 1766, & le Journal de Janvier 1767, p. 53, où les avantages pour & contre les groſſes & petites fermes ſont diſcutés.*

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
*ET DES FINANCES.*
*ANNÉE* 1767. Du Samedi 31 Octobre.

## *AGRICULTURE.*

### De Copenhague.

ON a appris par des lettres d'Islande qu'il est né dans les 12 districts de cette Isle pendant le cours de l'année derniere 1288 enfans, & que le nombre des personnes mortes est de 1188. Il s'y est fait 274 mariages.

### De Londres.

Voici un projet de réglement nouveau pour la sortie des grains. On accorderoit une gratification de 5 shellins par quarter de froment qui seroit exporté de ce Royaume, lorsque le prix de ce grain seroit de 36 shel. par quarter au marché de Londres. A 40 shel. par quarter, la gratification seroit de 2 shellins 6 ß, & elle seroit supprimée lorsque le froment seroit à 44 shellins le quarter, toute exportation seroit défendue à 48.

On permettroit l'importation du froment de l'Amérique lorsque le grain seroit monté à 52 shellins, & de tous les autres pays lorsqu'il seroit à 56.

Quelques personnes attribuent la cherté actuelle du grain aux Distilateurs, qui ont continué à faire une grande consommation de grains parce qu'on a oublié de les nommer dans la derniere Ordonnance qui a été publiée pour empêcher l'exportation des grains.

Il est arrivé à Londres au commencement d'Octobre deux Navires de Hollande, deux de Naples, trois de Hambourg, deux de Livourne, un de Gibraltar & un de Dantzick, tous chargés de grains.

On mande de Dublin que les Commissionnaires Danois y sont occupés à acheter des grandes quantités de bœuf salé d'Irlande pour les Isles de S. Jean & de S. Thomas en Amérique.

On est informé par des lettres de S. Augustin, que les Ports francs de Sainte-Lucie, de S. Thomas & de S. Jean, ainsi que ceux de la Dominique & des autres Isles de l'Amérique, ont déjà causé un grand préjudice au commerce des deux florides.

## EXTRAIT

*Des Papiers Anglois du 10 Octobre 1767.*

*La libre exportation du grain regardée comme la cause de la disette actuelle du grain en Angleterre.*

La libre exportation des grains encourage l'agriculture, celle-ci demande des travaux, les travaux occasionnent des mariages, & les mariages sont le principe de la population. L'importation du grain produit des effets tout opposés : elle ruine le Manufacturier, elle l'oblige à renvoyer ses Ouvriers, elle rend les mariages difficiles, elle favorise la débauche, elle entraîne nécessairement des maladies & des meurtres, & elle conduit une foule de Sujets au gibet. Il n'y a que la continuité & la certitude de l'occupation qui puissent mettre les Ouvriers de



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

toutes eſpeces en état d'élever aiſément leurs enfans. Peu importe à quel prix ſoit le pain, ſi l'Ouvrier ne peut par aucun moyen ſe procurer l'argent dont il a beſoin pour l'acheter. Il faut de néceſſité, ou qu'il meure de faim, ou qu'il ſoit à la charge du Fermier. Par-tout où il y a de l'ouvrage, les gages ne peuvent pas manquer d'être proportionnés au prix des proviſions.

S'il eſt vrai, comme on l'a inſéré dans les Papiers publics, qu'il eſt entré dans la Tamiſe le 22 Septembre, cinq bâtimens chargés de bled, pourquoi la farine étoit-elle ſi rare, pourquoi le prix du froment a-t-il hauſſé au marché de Londres la ſemaine d'après ? N'eſt-ce pas l'importation qui en a été la cauſe. Il y a tout à parier, que tant que l'importation aura lieu, la cherté du grain augmentera de plus en plus. Les Fermiers ſçavent d'où vient le coup, ils en parlent au marché comme du plus grand malheur qui ait pu leur arriver, & certainement ils feront des ſpéculations en conſéquence. Qu'on change de meſures, qu'on permette l'exportation, & nous verrons en moins d'un mois nos marchés bien approviſionnés, & les grains à un prix raiſonnable.

## De Bordeaux.

### *Sujets de Prix.*

L'Académie royale des Belles-lettres, Sciences & Arts de Bordeaux, devoit diſtribuer à la ſéance du 25 Août de cette année, pluſieurs prix ſur différens ſujets.

1°. Elle avoit déjà propoſé & remis le ſujet ſuivant : *s'il ſeroit poſſible de trouver dans le genre végétal quelques plantes, du nombre de celles qui croiſſent en Europe, qui, ſoit dans leur état naturel, ſoit par les préparations dont elles pourroient avoir beſoin, puſſent ſuppléer dans des temps de diſette au défaut des grains, & fournir une nourriture ſaine ?*

Il ne s'agiſſoit pas ſeulem[t] de couronner le Mém. qui donneroit les meilleures raiſons phyſiques ſur un ſujet de cette importance, il falloit que les expériences réitérées juſtifiaſſent ces mêmes raiſons. Un ſi puiſſant motif avoit déterminé l'Académie à remettre le jugement des pieces juſqu'à ce qu'elle eût fait ſes épreuves. Elle s'étoit arrêtée à une diſſertation qui avoit pour deviſe : *nourriſſez-vous de tout ce qui a vie & mouvement*, &c. Mais après diverſes expériences elle a conclu *qu'il étoit très-difficile de dépouiller la graine indiquée par l'Auteur, d'une acrimonie qui lui eſt naturelle, & dont les ſuites pourroient être dangereuſes.* En conſéquence elle a penſé qu'elle ne pouvoit adjuger le prix deſtiné pour ce ſujet. (*a*)

2°. L'Académie avoit demandé : *Quels ſont les principes qui conſtituent l'argile & les différens changemens naturels qu'elle éprouve ; & quels ſeroient les moyens de la fertiliſer ?* Les Auteurs des différentes diſſertations qui ont concouru, n'ont pas, au jugement de l'Académie, aſſez appuyé ſur les moyens de rendre cette ſubſtance fertile, ce qui eſt cependant le principal objet que la Compagnie a eu en vue dans le programme qu'elle a publié. Elle ſe trouve donc obligée de remettre ce prix pour l'année 1769, & elle annonce qu'elle réunira à la médaille réſervée pour ce ſujet, les 300 ℔ en argent qui concouroient à former le prix double qu'elle avoit deſtiné à la queſtion *ſur les moyens de ſuppléer dans les temps de diſette au défaut*

---

(a) *Nous avons publié dans le Journal de Juillet de cette année, page 103, la maniere de faire du pain avec des pommes de terre. Ce Mémoire eſt de M. Muſtel, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis. Dans le Journal de Novembre prochain nous ferons connoître par extrait un Mémoire de M. Metivier, Vicomte de S. Paul*, ſur la découverte d'une ſemence propre à remplacer les bleds & les légumes en cas de diſette. *Cette ſemence eſt la graine de pied-de-veau*, arum. *dod. J. B.* Arum dioſcoridis. *Ang.* Arum majus. *Ger.* Arum vulgare non maculatum. *C. B. Pit. Tournef.* Aron. *Brunf. Geſn.*

*M. Lemery dans ſon* dictionnaire des drogues, *nous dit qu'on fait du pain avec la racine de cette plante dans les temps de diſette, comme on en a fait auſſi avec la racine d'aſphodele. M. Metivier n'emploie que la graine qu'il a trouvé moyen de purger de ſon acrimonie, qui n'étoit occaſionnée que par la quantité de ſon dont la farine n'avoit pas été débaraſſée dans les premieres expériences. Son Mémoire ſe vend à Bordeaux chez les freres Labottiere, comme nous l'avons déjà annoncé.*

*les grains.* Elle invite ſur-tout l'Auteur qui a pris pour deviſe : *on ne s'imagine pas qu'on puiſſe avec le temps*, &c. à travailler de nouveau ſon Mémoire.

Le ſujet du prix courant de la même année 1769, conſiſte à examiner : *s'il n'y auroit point de moyens phyſiques pour détruire les lichen & la mouſſe des arbres, & les garantir du ravage que leur cauſe cette eſpece de maladie, & quels ſont les meilleurs de ces moyens.* (b)

Les diſſertations ne ſeront reçues que juſqu'au premier de Mai de l'année pour laquelle ils ſont propoſés. Les conditions ſont les mêmes que celles qui ſont exigées par toutes les Académies. On adreſſera les paquets francs de Port à M. de la Montagne fils, Conſeiller au Parlement, & Secrétaire de l'Académie.

Nota. *Nous profitons de cette circonſtance pour prier de nouveau l'Académie de ne pas priver plus long-temps le public agriculteur du Mémoire qu'elle a couronné en 1764, & qui a pour titre*, LES VRAIS PRINCIPES DE LA GREFFE. *L'Auteur eſt M. de Cabanis, Secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Brive. Si ce Mémoire étoit imprimé, on pourroit en retirer le plus grand avantage. Nous avions fait cette priere à l'Académie dès le 21 Mars dernier.*

*Nous demandions en même-temps que quelque Cultivateur bien inſtruit, voulût bien donner un bon Mémoire ſur la taille des arbres, opération ſi eſſentielle pour leur produit.*

## AVERTISSEMENT.

Notre Journal d'Octobre venoit d'être imprimé lorſque nous reçumes une lettre de M.*** à l'Auteur des Ephemerides du Citoyen, en réponſe aux obſervations qu'il a faites ſur une lettre inſérée dans notre Gazette du 22 Août dernier. L'Auteur auroit deſiré qu'elle fût miſe dans la Gazette ; mais à cauſe de ſa longueur, nous nous ſommes déterminés à lui donner place dans le Journal de Novembre prochain. M.*** nous a paru réfuter ſolidement les principes de l'Ephemeriſte, & nous penſons que le lecteur inſtruit & dégagé de tout eſprit de parti, adoptera les raiſonnemens de M.*** qui combat en même-temps avec beaucoup de force les ſentimens de M. de la Riviere.

L'Auteur nous apprend par ſa lettre que ſon ouvrage imprimé doit bientôt paroître, & qu'on y verra :

*Que les valeurs des choſes ne ſont ni inhérentes aux choſes mêmes, ni dépendantes de leur corélatif.*

*Que toute richeſſe, ou tout moyen de payer ne vient pas néceſſairement de la terre.*

*Que la production de l'induſtrie eſt une richeſſe de même nature que celle du ſol.*

*Qu'il s'en faut beaucoup que le plus grand produit net du ſol ſoit la plus grande richeſſe d'un État.*

*Que ce produit net ne circule point d'une claſſe à l'autre.*

*Que le tableau économique*, CE CHEF-D'ŒUVRE DE L'ESPRIT HUMAIN, CETTE BOUSSOLE DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS, *n'eſt qu'un être de raiſon.*

*Qu'il n'eſt pas vrai que tout impôt retombe néceſſairement à la charge des Propriétaires des terres.*

*Enfin, que cette opinion ſeroit par ſes conſéquences une des plus dangereuſes que le Gouvernement pût jamais adopter.*

Voilà bien des ſujets pour entretenir le zele infatigable des Apôtres Économiſtes. Ils vont ſans doute ſe mettre ſous les armes & faire feu du mieux qu'ils pourront. Heureuſement tous ces feux n'ont d'autre effet que ceux d'artifice, qui par leurs divers éclats amuſent le plus grand nombre, & n'abattent perſonne.

## ÉCOLE *vétérinaire de Paris.*

Les inſtructions données aux Eleves qui ont été admis dans les Ecoles vétérinaires, ayant procuré déjà aux Cultivateurs dans pluſieurs Provinces du Royaume, des ſecours très efficaces & des moyens de rappeller à la vie une très-grande quantité de beſtiaux malades, nombre de perſonne ont paru deſirer qu'on étendît les avantages de ſemblables établiſſemens, en facilitant à des fils de Laboureurs & de Fermiers, comme auſſi à des fils de Maitres Maréchaux, à

(b) *Nous ne ferons point mention des autres ſujets de prix qui ne ſont point relatifs aux objets que nous traitons.*

leurs Compagnons, à leurs Apprentifs & à d'autres, les voies d'acquérir des lumieres certaines, tant ſur les principes que ſur la pratique de la médecine des animaux. On s'eſt déterminé en conſéquence, pour remplir des vues auſſi louables & concourir au bien général, à prendre des arrangemens qui ne nuiront en aucune maniere à l'ordre qui regne dans l'Ecole vétérinaire, établie au Château d'Alfort, près Charenton. On y ouvrira le Dimanche 22 Novembre prochain, à dix heures & demie du matin, immédiatement après l'office de la Paroiſſe, des leçons publiques & non moins gratuites que celles qu'y reçoivent les Eleves. Ceux qui voudront y être admis, ſe feront inſcrire les Mercredis, par noms, ſurnoms, lieu de la naiſſance & domicile actuel, ſur un regiſtre tenu par les ſieurs *Renaud* ou *Imbert*, (quand l'un n'y ſera pas, on peut demander l'autre) rue Sainte Apolline, chez M. *Bourgelat*, Commiſſaire général des Haras, Directeur & Inſpecteur général des Écoles vétérinaires du Royaume; & tous les jours de la Semaine, excepté le Jeudi, chez le ſieur *Fragonard*, Directeur particulier de celle d'Alfort. Les Sujets ne ſeront agréés qu'autant qu'ils ſeront préſentés par des perſonnes connues. Les leçons ſeront continuées tous les Dimanches à la même heure; ainſi elles ne diſtrairont point les Eleves du dehors des occupations qui pourroient les attacher journellement.

## *COMMERCE.*

### De Coppenhague.

ON avoit mis, il y a quelques années, de gros droits d'entrée ſur le ſavon venant de l'Étranger, afin de favoriſer le débit de celui de nos fabriques; mais comme celui-ci ne peut ſuffire à la conſommation, ces droits viennent d'être diminués & fixés à 30 ß par quintal.

On a obtenu du Roi la permiſſion d'établir à Rundoë, dans le Diocèſe de Drontheim en Norwege, un nouveau fanal pour la ſûreté des Navigateurs.

### De Londres.

On équipe actuellement pour l'Iſle de Falkland, nouvellement découverte dans la mer Magellanique, les Frégates de guerre le *Tamer* & la *Floride*, qui ont ordre de s'y rendre le plutôt qu'il ſera poſſible. Elles ſeront chargées de toutes les choſes néceſſaires pour perfectionner l'établiſſement qu'on veut former dans cette Iſle au Port Egmont.

### VENTE

*De la Compagnie des Indes; Chambre d'Amſterdam du 20 au 21 Octobre 1767.*

NOTTE DU PRIX DES THÉS.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Thé heyſſant | 63 | ½ | à | 66 | | |
| » Heyſſant ching | 48 | | à | 55 | ½ | |
| » Bing | 44 | ½ | à | 45 | ½ | |
| » Tonkay | 42 | ½ | à | 44 | | |
| » Songlo | 32 | ½ | à | 34 | ½ | |
| » Chauſſon | 52 | | à | 75 | ½ | |
| » Congo | 46 | ½ | à | 56 | ¼ | |
| » Boey ſuperfin | 23 | | à | 30 | ¼ | |
| » Boey ordinaire | 16 | | à | 17 | ¼ | |
| » Peko | 60 | | à | 70 | ½ | |

### VENTE

*Des ſoies, faite au 22 Octobre 1767.*

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Soie tanny, lettre A | de 29 | b | 6 | d. | | |
| » B | 32 | | | | | |
| » C | 31 | 9 | à | 31 | 10 | |
| » D | 29 | 1 | à | 29 | 2 | |
| » E | 28 | 6 | | | | |
| » F | 22 | 6 | | | | |
| Cabeſſe AA | 27 | | | | | |
| Bariga BB | 30 | 6 | | | | |
| D° CC | 29 | 1 | à | 29 | 6 | |
| » De la Chine.. 1re. ſorte | 35 | 5 | à | 36 | 2 | |
| » D° moindre | 31 | 6 | à | 32 | 1 | |
| » D° 2e. ſorte | 33 | | à | 33 | 1 | |

### De Genes, *le 10 Octobre 1767.*

Il eſt arrivé ici pendant le cours de cette ſemaine, ſix Vaiſſeaux Marchands de différentes Nations chargés de grains.

## De Livourne.

Tous les Bâtimens qui arrivent de Malthe en cette Ville, continuent d'être ſoumis à une quarantaine, & ceux qui viennent de la Sicile ne peuvent être admis qu'après vingt-un jours.

Cours du Change a Londres, *le 9 Octob. 1767.*

| | *Eſcalins.* |
|---|---|
| Amſterdam à deux uſances | 34 10 |
| Dito, à vue | 34 8 à 7 |
| Hambourg, à deux uſances | 35 9 |
| | *Deniersſt.* |
| Paris, à un jour de date. | 31 ½ |
| Dito, à 2 uſances. | 31 ¼ 5/16 |
| Bordeaux à 2 uſ. | 31 ¼ |
| Cadix | 39 ¾ |
| Liſbonne. | 66 ¾ |
| Livourne. | 49 7/8 |

## *CHANGES A PARIS.*

| *Oct. 1767* | *Lundi 26.* | *Mar. 27.* | *Mer. 28.* |
|---|---|---|---|
| Amſterdam. | 54 5 8e | | |
| Londres. | 31 11. 16e | | |
| Hambourg. | 171 ½ | | |
| Madrid. | 15 4 6. | | |
| Cadix. | 15 3 6. | | |
| Livourne. | 95 ¼ 1 | | |
| Lyon St. | 5 8e. pe | | |

## LETTRE

*De M. Deſarps, aux Auteurs de la Gazette.*

Nous avons reçu de M. Deſarps deux lettres qui nous ſont adreſſées. Leur longueur ne nous permet pas de les placer dans notre Gazette ; & ce qu'elles contiennent n'étant pas aſſez intéreſſant pour le public, nous n'avons pas cru devoir les inſérer dans notre Journal : mais nous nous croyons obligés de les faire du moins connoître par extrait, parce que l'Auteur ne les a écrites que pour ſe juſtifier du plagiat dont on l'accuſe.

L'invention du mouvement perpétuel a toujours été miſe, comme on ſçait, au rang des choſes impoſſibles ; en conſéquence quelle gloire pour celui qui l'auroit trouvé ! c'eſt cette gloire que ſe diſputent aujourd'hui MM. Deſarps & Babu. (a)

Ils prétendent avoir trouvé par le même moyen ce mouvement perpétuel vainement cherché par tant de Sçavans depuis pluſieurs ſiecles. Cette découverte importante faite par un même moyen, a jetté quelques ſoupçons dans l'eſprit des deux Auteurs, & chacun a cru que quelqu'un avoit pu découvrir ſon ſecret à ſon rival ; de-là M. Babu a regardé M. Deſarps comme un plagiaire, & ce dernier accuſe M. Babu d'avoir profité de ſon ſecret, que des Ouvriers auront pu lui confier. Tel eſt l'état de la queſtion. Chacun porte ſa cauſe au Tribunal du public ; mais comment ce public pourra-t-il juger un tel procès ſur les ſimples aſſertions des parties intéreſſées ?

M. Deſarps a, dit-il, paſſé 12 ans à Veniſe, où il a fait un grand nombre d'expériences qui tendoient toutes à cette découverte, (le mouvement perpétuel) il a communiqué ſon projet au P. Panigay, Profeſſeur de Mathématiques, à Veniſe, à M. le Comte de Baſchi, alors Ambaſſadeur auprès de cette République, à M. Mathé, Méchanicien du Roi de Sardaigne, *&c.* M. Deſarps a fait outre cela d'autres expériences dans le Fauxbourg de la Guillotiere, à Lyon, en préſence de M. Morand, Architecte, qui en a paru ſatisfait ; l'Auteur obligé de paſſer enſuite à Avignon, fit part de ſa découverte aux PP. Pezenas & Blanchart ; après ceux-ci, à M. Darquier de l'Académie de Toulouze, à M. Fleche, à M. Dalembert, enfin à M. l'Abbé Nollet.

M. Deſarps offre de prendre des atteſtations de toutes ces différentes perſonnes, & réfute les preuves que donne M. Babu, qui de ſon côté annonce qu'il a fait part de ſa découverte il y a plus de cinq ans, & qu'il eſt en état de le prouver.

Mais pourquoi ne ſeroit-il pas poſſible que deux Auteurs, ſans aucune communi-

(a) *Nous ne prétendons point donner la primauté à aucun de ces Meſſieurs, nous plaçons leurs noms ſuivant l'ordre de leur annonce dans nos Gazettes.*

cation quelconque, ayent trouvé en même temps une même machine? Ces événemens ſont-ils nouveaux? Si deux Ecrivains peuvent ſe rencontrer dans un ouvrage de littérature, pourquoi deux Méchaniciens ne pourroient-ils pas produire une même machine? D'ailleurs, les machines en queſtion ne ſe reſſemblent peut-être point, quoiqu'elles ayent toutes deux l'eau pour puiſſance motrice. Que les deux Auteurs ceſſent donc de ſe regarder comme plagiaires; qu'ils produiſent leurs machines devant le ſeul Juge qui eſt l'Académie des Sciences; ſi les machines ſe trouvent conformes en tout, chacun alors employera ſes moyens pour prouver qu'il eſt l'inventeur, & le public s'en rapportera au Jugement de l'Académie. Si ces machines produiſent les effets que les Auteurs annoncent, elles ne peuvent manquer d'être utiles, & en cela ſeul il eſt important de les connoître. M. Babu doit expoſer la ſienne à la vue du public dans le courant de Décembre prochain. Si M. Deſarps peut trouver quelqu'un qui faſſe la dépenſe de la ſienne, il la fera ſans doute connoître, & alors nos papiers pourront faire mention des épreuves qu'on aura faites. En attendant nous déclarons que nous n'inſérerons plus les différentes lettres qui ne contiendroient que des diſputes vagues, qui ennuyeroient certainement le lecteur. Ceci eſt une affaire de faits & non pas une diſpute de mots.

### Avis *de M. Deſarps.*

Je crois devoir avertir le public que la machine dont j'ai publié les effets, ne diminue abſolument en rien le mérite de la nouvelle pompe que M. de Liniere a ſi heureuſement imaginée; au contraire cette belle découverte pourroit augmenter infiniment l'avantage que doit procurer la mienne; ſi M. de Liniere conſentoit qu'on les combinât enſemble; & quand bien même il n'y conſentiroit pas, ſa pompe ſeroit toujours beaucoup plus utile qu'aucune autre, parce qu'elle ſeroit plus propre à être mue par ma machine.

### MACHINE.

On ne ſçauroit trop multiplier les machines, puiſque par leur moyen nous venons à bout de faire des choſes où la force des bras ſeroit inſuffiſante. Nous devons donc recevoir avec bienveillance ceux qui en inventent de nouvelles, & prendre garde de moleſter l'Inventeur, de peur qu'il ne porte ſon induſtrie chez l'Étranger. S'il ne s'étoit pas trouvé des Citoyens zélés pour leur patrie, nous ne poſſéderions pas aujourd'hui les machines que nous annonçons & qui ſont de la plus grande utilité. Le ſieur Vaucher de Rochebulon, natif de Suiſſe, & Horloger de profeſſion, s'étoit établi en cette qualité à Clerac en Agenois. C'eſt là où s'étant adonné à la méchanique, il inventa ſes machines; mais ne trouvant aucun ſecours, il étoit diſpoſé à ſe retirer chez l'Étranger, lorſque des perſonnes lui fournirent les moyens de ſe tranſporter à Bordeaux, où il a ouvert avec l'agrément de M. l'Intendant & de MM. les Jurats de cette Ville, une ſouſcription pour faire jouir le public d'une machine qu'il a imaginée pour l'arroſement des prairies. Ce moyen conſiſte en une machine, qui, avec peu de vent, peut pomper dans les puits les plus profonds, ou puiſer dans les foſſés, ruiſſeaux ou rivieres, plus de cent bariques d'eau par heure, & l'élever à telle hauteur qu'on deſire. Elle pourra couter depuis cent juſqu'à ſix cents livres, ſuivant la grandeur, l'étendue du terrein à arroſer & la ſituation plus ou moins favorable.

Le même Méchanicien propoſe une ſouſcription pour les moulins d'une nouvelle conſtruction, qui agiſſant ſans vent ni eau, peuvent rendre par heure environ un quintal de farine tamiſée & blutée. Il s'annonce auſſi pour avoir le moyen de remédier aux inconvéniens réſultans du défaut d'eau dans les moulins déjà exiſtans.

On pourra lui écrire franc de port, chez M. *Tardy*, Architecte, rue du Jardin public, derriere le Chartron, à Bordeaux.

*Nota.* Il y a dans le Royaume de Naples des moulins à bras qui ſont peu diſpendieux, & qui ſont d'un grand ſecours dans les cas où quelques accidents interrompent le ſervice des moulins ordinaires.

De Nantes, *le 23 Oct. 1767.*

*Navires en armement.*

Les Navires François la *Ville de Monthery*,

de 300 tonneaux, Capitaine *J. Abraham*; & la *Nouvelle Heloïſe*, de 300 tonneaux, Capitaine *le Ray*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Léogane, Armateurs MM. *Hamart & Lamaigniere*, & le ſecond pour la Guadeloupe, Armateur M. *Babut*.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers la *Notre-Dame du Roſaire*, de 30 tonneaux, Capitaine *Jean-Baptiſte Varella*, pour S. Sebaſtien; la *Notre-Dame de Begogne*, de 40 tonneaux, Capitaine *Patrice de Revilla*, pour Bilbao, le ſieur *Gros*, Courtier pour ces deux Navires; l'*Apollon* de 160 tonneaux, Capitaine *Gerhard Pacyken*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Hambourg; & la *Ville de Workum*, de 100 tonneaux, Capitaine *Freerik Jans*, Interprette le ſieur *Odiette*, pour Roterdam.

On a lancé à l'eau le Navire le *Thomas*, de 400 tonneaux, conſtruit par MM. *Arnous* pere & fils, pour leur compte.

## De Dunkerque.

*Prix courant de différentes marchandiſes du 1^r. au 15 Oct. 1767.*

Le bled blanc de Flandres, de 36 à 37 ℔ la *raziere*.

L'eau-de-vie de Bordeaux, 36 ß le *pot*; celle de la Rochelle, d'Oleron & de l'Iſle de Ré, 35 ß.

Le ſel gris de Seudres, de 5 ℔ 10 ß à 6 ℔ la *raziere*.

L'huile fine de Provence & d'Italie, de 2 ℔ 15 ß à 2 ℔ 17 ß le *pot*; l'huile commune d'Eſpagne, de 36 à 37 ß; l'huile de navette, 45 ℔ la *tonne*.

Le ſucre blanc de Saint Domingue, premiere qualité, de 48 à 50 ℔ le *quintal*; le ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 25 à 26 ℔; le café de S. Domingue, 15 ß la *livre*; celui de la Martinique, 16 ß; l'indigo cuivré, 4 ℔ 10 ß.

*Prix des Changes.*

Londres à 2 uſances, 22 ℔ 17 ß la *liv. ſt.*

Amſterdam à 2 uſances, 218 ℔ 17 ß pour cent florins banco.

Paris à 2 uſances trois quarts pour cent de perte.

*Idem* à courts jours au pair.

*Navires en armement.*

Les Navires l'*Aimable Adelaide*, de 140 tonneaux, Capitaine *Jean Teſſenaer*; & le *Jean-Jacques*, de 300 tonneaux, Capitaine *Nicolas Chamault*, ſont en charge dans le Port de Dunkerque; le premier dont l'Armateur eſt M. *Maximilien-Joſeph Maigret*, doit aller au Cap; le ſecond armé par MM. *Cailliez* freres, partira pour les Cayes S. Louis.

Du 1^r. au 15 Octobre, il eſt échoué & naufragé ſur la côte de la Juriſdiction de Dunkerque deux Navires, l'un François, l'autre Anglois; le premier nommé les *Deux Freres*, de Dunkerque, & de 300 tonneaux, Capitaine *Jacques-Joſeph Halleen*, venant de Civita-Vecchia, chargé d'environ 7000 carreaux de marbre & 169 balles de laine, a échoué, & ſa cargaiſon a été ſauvée ſans aucune avarie; le ſecond nommé la *Charmante Nanette*, de 500 tonneaux, Capitaine *George Arnold*, venant de la Jamaïque, a fait naufrage en la rade de Dunkerque le 4 Octobre, chargé de 500 bariques de ſucre, 100 futailles de tafia & une partie de balles de coton. On ignore juſqu'à préſent quelles marchandiſes on a pu ſauver du naufrage; il y a apparence que perſonne des deux équipages n'a péri.

## De Rouen, *le 11 Oct. 1767.*

*Prix courants de quelques Marchandiſes.*

Acier d'Allemagne, la *botte*, 47 ℔ 10 ß; do. de Carme, le *baril* 60 ℔; alun d'Angleterre, le *quintal* 28 ℔; d°. de Rome, 62 ℔; d°. de Smyrne, 45 ℔; d°. de Suede, 30 ℔; amandes douce d'Eſpagne, le *quintal* 55 ℔; d°. ameres, 57 ℔ 10 ß; d°. de Provence douces, 45 ℔; amidon du pays, le *quintal* 27 ℔; azur des 4 feux fin, le *quintal* 110 ℔; d°. gros, 102 ℔ 10 ß; d°. trois feux, 82 ℔ 10 ß; d°. deux feux, 57 ℔; d°. pâle, 52 ℔ 10 ß.

Beurre d'Iſigny en tine, le *quintal* de 42 ℔ 10 ß à 45 ℔; d°. en pot, de 40 à 42 ℔ 10 ß.

Camphre rafiné, la *livre*, 4 ℔; canelle fine la *livre*, 15 ℔ 10 ß; caſſe ou canefice le *quintal*, 35 ℔; cendre gravelée, le *quintal*, 62 ℔ 10 ß; ceruſe, le *quintal*, 32 ℔ 10 ß; chanvre de Champagne mâle, 28 ℔,

d°. moyen, 31 ℔; d°. fine femelle, 35 ℔; cochenille mesteque, la *livre*, de 24 à 25 ℔; colle d'Angleterre, le *quintal* 70 ℔; d°. de Flandres, 67 ℔ 10 ß; d°. de Paris, de 45 à 50 ℔; cuivre rouge en planches & en fonds, le *quintal*, 155 ℔; d°. jaune en planche, de Tangoul, 105 ℔.

Dents d'éléphants, de 90 à 100 la *livre*, 4 ℔ 15 ß; d°. de 60 à 70, 4 ℔ 10 ß; d°. de 40 à 50, 4 ℔ 5 ß; d°. de 20 à 30, de 3 ℔ 10 ß à 3 ℔ 15 ß; d°. de 10 à 15, 2 ℔ 12 ß 6 ₰; d°. de 4 à 8, 2 ℔ 7 ß 6 ₰.

Etain d'Angleterre le *quintal*, 110 ℔; d°. de Malac la *livre*, 29 ß.

Fer de Suede le *quintal*, de 19 à 20 ℔; d°. du pays, de 16 ℔ 10 ß à 21 ℔; fer blanc de 450 feuilles un tiers fort, le *baril* 142 ℔ 10 ß; d°. 600 feuilles, 170 ℔.

Garence, grapes le *quint.* de 150 à 175 ℔; d°. non robée, de 115 à 140 ℔; girofle la *livre*, 11 ℔ 10 ß; gingembre le *quintal*, 30 ℔; gomme de Sénégal le *quintal*, 160 ℔; d°. de Barbarie, 105 ℔.

Laines d'Autriche le *quintal*, de 100 à 120 ℔; d°. de *Berry*, la *livre* 2 ℔ 12 ß; agnelins du Berry, de 1 ℔ 14 ß à 1 ℔ 16 ß; agnelins de Sologne, 1 ℔ 10 ß; laine de Champagne, de 1 ℔ 15 ß à 1 ℔ 16 ß; d°. carmenie rouge, 9 ℔; d°. blanche, 8 ℔; d°. de Vigogne, 11 ℔; d°. prime Segovie, de 4 ℔ 18 à 5 ℔; d°. Segovienne, de 4 ℔ 8 ß à 4 ℔ 10; d°. cassere, de 3 ℔ 10 ß à 3 ℔ 12; d°. Moulin, de 3 ℔ 12 ß à 3 ℔ 16; d°. grand albarasin, de 3 ℔ 10 ß à 3 ℔ 12.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 28 Octobre 1767.*

| | ℔ | ß | |
|---|---|---|---|
| Or de Portugal, à . . | 712 | | *marc.* |
| Du Mexique à . . . | 704 | | |
| Du Perou à . . . . | 696 | | |
| Les guinées à . . . . | 708 | | |
| Ducats à . . . . . | 96 | 10 | *once.* |
| Or à 23 k. 31. 32 à . . | 97 | 10 | |
| Or à 20 karats à . . . | 82 | 10 | |
| L'argent à 11 ₰ 20 g. à . | 54 | 5 | *marc.* |
| *Idem* de 11 ₰ 10 g. à . . | 52 | 5 | |
| Piastres . . . . . | 49 | 5 | |

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 9 Octob. 1767.*

| ACTIONS. | *Monnoye ſt.* |
|---|---|
| Le divid. pour les Action. à 5 ½ p ⅌ . . . . . | 158 ¾ |
| Annuités consol. à 3 p ⅌ | 88 ⅝ |
| Ann. de 1756 à 3 ½ p ⅌ . | 95 ¼ |
| Ann. de 1758 à 3 ½ p ⅌ . | 93 ¼ |
| Comp. du Sud à 3 p ⅌ le divid. 3 ½ p ⅌ . . . | |
| Nouv. ann. du Sud à 3 p ⅌ | 87 ⅛ |
| Ann. du S. de 1751 à 3 p ⅌ | 86 ¼ |
| Le divid. pour les Actionnaires à 10 p ⅌ . . . | 267 |
| Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⅌ . . | 4 ß |
| Ann. à 3 p ⅌ cap. 900000 l. | |
| Bill. de lot. p^r. 600000 l. à 10 l. . . . . | 12 ℔ 17 ß 6 |
| Long. ann. ⎧ 1745, 46, 57 ⎫ sans cap. ⎩ 1761 & 62. ⎭ | 14 ½ / 27 *années.* |
| Bill. de la M. à 4 p ⅌ *esc.* | 2 ¼ |

*Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| PAYEURS. *MM.* | Parties. | Lettres. | Prochain paiem^t. de Nov. |
|---|---|---|---|
| L'Allemant, | 49^e. | J. | 4 |
| Desplaces, | 61^e. | M. | 4 |

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Oct. 1767.* | *Lundi 26.* | *Mardi 27.* | *Mercredi 28.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. . | 1250 . . . | 1252 ½ . . . | . . . . . |
| Emp. de la Com. | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Prom. à 5 p ⅌. . | 20 . . . . | 20 . . . . | . . . . . |
| Prom. à 4 p ⅌. . | 39 ½ 40 . . . | 40 . . . . | . . . . . |
| Bill. de la Com. | 402 . . . . | 402. 1 . . . | . . . . . |
| Ac. des Fermes. | 852 ½. . . . | 852 ½ 55. . . | . . . . . |
| Amortiſſement. | . . . . . | 12 . . . . | . . . . . |
| 2 ſ. p. l. du Dix. | . . . . . | 17 . . . . | . . . . . |
| 3^e. Loterie. . | 13 ½ . . . . | 13 . . . . | . . . . . |
| Annuités. . . | 384 83 . . . | 382 . . . . | FESTE. |
| Coup. d'An. . | 73 ½ . . . . | 73 ½ . . . . | . . . . . |
| Emp. de 50 mil. | 30 . . . . | 29 ½ . . . . | . . . . . |
| Emp. de 30 mil.. | 31 ½ 32 . . . | 32 . . . . | . . . . . |
| Col. 1759. . . | . . . . . | 34 . . . . | . . . . . |
| Canada. . . | 36 . . . . . | 36 35 ½ . . | . . . . . |
| 4^e. L. Epoques. | 24 11^e. 29 ½ . | 23 ½ . . . | . . . . . |
| Nouette. . . | 30. 30 ½ 4^m . | 30. 30 ½. . . | . . . . . |
| Ac. de la caiſſe . | . . . . . | 1190 . . . . | |
| CONTRATS. | | | |
| Sur la Ville. | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| A 4 p ⅌ . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Languedoc. . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |

# SUPPLÉMENT
## *A LA GAZETTE* N°. 87.

### De St. Domingue.

*Prix des Marchandiſes de la Colonie.*

A Saint Marc, le 21 Mai 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; le commun, de 32 à 40 liv.; le brut, de 24 à 25 liv.; l'indigo cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, 16 ſols 6 den.; le vieux, 15 ſols; le coton, de 175 à 180 liv.

Au Cap, le 25, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 58 à 60; celui de la ſeconde, de 52 à 55 l.; celui de la troiſiéme, de 45 à 49 liv.; le commun, de 30 à 36 liv.; le brut, de 20 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 15 ſols; le cuivré, de 6 à 7 livres; le café nouveau, de 18 à 18 ſols 6 den.; le vieux, de 13 à 16 ſols; le coton, de 190 à 205 liv.; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

*Prix des marchandiſes de France.*

A Saint Marc, ledit jour 21 Mai, le vin vieux, 240 liv.; le nouveau, 200 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 100 liv.; la commune, 72 liv; le bœuf ſalé, de 75 à 80 liv. *le baril*; le beurre, 30 ſols *la livre*; le petit ſalé, 36 liv. *l'ancre*; l'huile, 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 80 à 90 liv. *le cent.*

Au Cap, le 25, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, de 140 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 100 à 110 liv.; la commune, 80 liv.; le bœuf ſalé, de 72 à 75 liv. *le baril*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; le petit ſalé, 33 liv. *l'ancre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

### Cours du Fret.

A Saint Marc, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, 36 den.; le café, 15 den.; le coton, de 48 à 52 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 14 à 15 den.; le brut, de 16 à 17 den.; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, de 16 à 20 den.; le coton, de 30 à 36 deniers.

### De Honfleur, *le 24 Octobre 1767.*

#### Arrivée *de Navires.*

Le 18 & le 23 Octobre 1767, il eſt entré dans ce Port le Navire l'*Heureux*, commandé en retour par le Capitaine *Vieillard*, à cauſe de la mort du premier Capitaine nommé *Vauquelin.* Ce Navire a été à la Côte d'Angole faire la traite des Noirs qu'il a vendus en Amérique d'où il revient chargé de ſucre, de café, de coton & d'autres marchandiſes. Il eſt auſſi arrivé dans ce même Port le Navire le *Grec*, Cap. *Duclos*, venant du Cap chargé de 196 bariq. 2 tierçons 5 quarts de ſucre terré, 4 boucauts 68 bariques 105 quarts 81 ſacs de café & 3 quarts d'indigo.

Il eſt arrivé ſucceſſivement au Port de Honfleur dans les derniers jours de Septembre trois Navires venant du Banc de Terre Neuve, & ſuivant les avis qu'ils ont donnés, il paroît que la pêche de la morue eſt aſſez favorable.

#### Départ *de Navire.*

Le 23 Octobre le Navire la *Marie Catherine*, Capitaine *Groux* a mis à la voile pour le Port-au-Prince chargé de diverſes marchandiſes.

### De Rouen.

*Etat & nombre des divers Navires ſortis de ce Port pour les Pays Etrangers & autres Ports du Royaume pendant le mois de Septembre 1767, ſçavoir :*

3 allant à Londres, 1 à Dublin, 2 en Suede, 5 à Amſterdam, 2 à Roterdam, 2 à Lisbonne, 1 à Bilbao, 1 à Cadix, 1 à Dunkerque, 7 à Breſt, 2 à Saint Malo, 1 à Quimper, 1 à Morlaix, 1 à Saint Brieux, 2 à Bordeaux, 1 à la Rochelle, 1 à Dieppe, 1 à Quenneville, 3 à Caen, 2 à Fecamp, 1 à Ponteaudemer, 2 à Touques, 4 à Honfleur, 4 à Cherbourg, 2 à Iſſigny, & 18 au Havre.

Sur les Navires pour l'Etranger il a été chargé les marchadiſes ſuivantes; ſçavoir, pour l'*Angleterre* & *Dublin*, 1400 liv. de chaudieres de fer, 670 liv. de fayence, 24 caiſſes de meubles, 1 poinçon 2 bariques 420 bouteilles de vin, 2500 liv. de moulage de France, 46 monts de plâtre, 344 liv. de caſſia lignea, 200 paquets de cerceaux de bois, 5 caiſſes de merceries

7275 l. de toile de lin, 36 canards, 75 groſſes de Chapelet de bois, 140 l. de porcelaine, 1 tonn. 1 caiſſe de Chapelets de coco, 894 bottes de vaude, 2 caiſſes 1 ballot degants de peau, 2 douzaines de vaiſſelle de terre, 1 caiſſe de confitures, 1 caiſſe d'orangers; pour la *Suede*, 50 muids de terre à pots, 5 caiſſes 1 balle de merceries, 30 monts de plâtre, 75 bouteilles de vin, 524 liv. de confitures, 120 liv. de bougie, 4 futailles 1 demi-muid de bierre, 130 liv. de velours de coton, 404 bottes de vaude, 1 ballot de ſiamoiſe, 6199 liv. de marmites de fer; pour *Amſterdam* & *Roterdam*, 49 muids de terre à pot, 3123 livres de toile & mouchoirs, 427 liv. d'étofes ſoie & coton, 3072 liv. de grenade fil & coton, 20 liv. de molton de coton, 1712 liv. de ſerge imprimée, 10 liv. d'eſpagnolette de laine, 1 papaquet de coton filé, 48 mannes de chardons, 2150 bouteilles de vin, 4 caiſſes de merceries, 11 caiſſes de meubles neufs, 240 liv. de glaces de la manufacture Royale, 2 caiſſes de liqueurs, 1 caiſſe 2 ballots de vieilles hardes, 202 liv. de bougie, 975 liv. de merceries, 214 liv. de confitures, 637 livres de café, 1 ballot de cordes de boyau, 10 groſſes de cordes d'arçon, 105 monts de plâtre, 3900 liv. de papier, 1050 paniers de verre à vîtres, 103 liv. de poil de lapin, 48 peaux de veau corroyées, 12 douzaines de peaux de mouton paſſées en mégie, 21 groſſes 3 douzaines & 8 peaux de parchemin, 250 paquets d'un mille chacun de billets de parchemin, dit de Lombards, 5 balles de livres, 264 chapeaux de poil, 85 livres de cierges, 1 caiſſe de cloux de cuivre doré, 1 poële de fayence, 120 liv. d'épingles, 3600 pains de craye, 1500 cerceaux de bois, 7255 l. de garance, 2243 bottes de vaude & 1 futaille de bierre; pour *Lisbonne*, 6715 l. de drap de laine, 5580 l. d'étofes de laine, 2 futailles de bierre, 123 groſſes d'épingles, 2256 liv. de toile de lin, 696 liv. de toile de Laval, 8333 liv. de fayence, 1155 liv. de bas & bonneterie de laine, 310 liv. d'étofes ſoie & coton, 1 baril 4 caiſſes de merceries, 225 liv. de gants de peau, 185 liv. de confitures, 2 balles de livres, 36 groſſes de lunettes de corne, 20 groſſes de couteaux à manches de bois, 2998 liv. de ſiamoiſe & mouchoirs, 2 caiſſes 269 liv. de ſoierie, 1728 chapeaux demi-caſtor, 4 épées garnies en cuivre argenté, 3875 liv. de tapiſſerie de laine, 36 monts de plâtre, 8150 liv. d'amidon, 1500 liv. de poudre à poudrer, 200 liv. de bougies, 1432 coupons de vaches pour empeignes, 360 douzaines de peaux de veau corroyées, 2300 liv. de crin, 200 liv. blancard, 134 liv. de coutil, 1 caiſſe d'ajuſtemens de femme, 178 l. de bas de ſoie, 2 pieces 1 quart 120 bouteilles de vin, 2300 liv. de couvertures de plocq, 40 liv. de couvertures de laine, 1255 liv. de bouracan, 1 caiſſe de ſouliers de femme brodés en argent; pour *Cadix* & *Bilbao*, 62531 liv. de blancard & toile de lin, 38610 liv. de draps & étofes de laine, 670 liv. de toile cirée & à matelats, 6317 liv. de ſiamoiſe & mouchoirs, 255 liv. de velours de coton, 1487 douzaines d'épingles de laiton, 19 balles & caiſſes de livres, 2350 liv d'eſtampes, 901 groſſes 2 douzaines de rubans & padous de fil, 2147 chapeaux de caſtor & demi-caſtor, 250 liv. de poudre à poudrer, 1212 liv. de bougie, 5 caiſſes de liqueur médécinale, 3 petites caiſſes de confitures, 1 baril 12 caiſſes 4 ballots 1 bannette de mercerie mêlée & ſoierie, 20 douzaines de bas de laine, 1 cabriolet avec ſes harnois, 24 caiſſes de meubles, chaiſes & fauteuils, 5 caiſſes de peignes de buis & d'ivoire, 24 paniers de verres à vîtres, 2910 liv. de fayence, 1 baril 4 groſſes 440 liv. de quincaillerie, 760 liv. de gingas & coton filé, 735 liv. de bougran, 3 malles de vieilles hardes, 255 liv. de verres à boire, 3000 pains de craye, 146 peaux de veau corroyées, 2 douzaines de peaux de chevreaux & de moutons apprêtées, 2 quarts 415 bouteilles de vin, 492 douzaines de bouteilles de verre vuides, 16 futailles d'aigre de cidre, 3 poëles de fayence, 653 liv. de beurre, 22 liv. de fromoge du Pays, 140 faiſans du Pays & 45285 liv. de farine.

*Etat des ſeigles & farines ſortis du Port de cette Ville pendant le courant de Septembre 1767 : ſçavoir,*

Pour l'*Eſpagne*, 1809 quintaux de farines; pour l'*Angleterre*, 487 quintaux 50 liv. dito; pour le *Havre*, 399100 liv. dito, & 306250 liv. de ſeigle; pour *Honfleur*, 11180 liv. de farines.

## De Cadix.

Le 29 Septembre 1767, il eſt entré dans cette Baye le Paquebot la *Notre-Dame du Pillar* de la Compagnie de Barcelonne, venant de Cumana chargé, pour le compte de la Compagnie, de 5200 piaſtres fortes, 1341 fanegues de cacao, 239 quintaux & demi de bois de Campêche, 75 arobes d'huile de bois & de 4290 cuirs en poil; pour le compte des Particuliers, de 2284 piaſtres fortes en argent, 25 fanegues de cacao, & 4 arobes & demi d'huile de bois.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.*

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen au bas du Pont Saint Michel 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
*ET DES FINANCES.*
*ANNÉE* 1767. Du Samedi 7 Novembre.

## *AGRICULTURE.*

### ÉTABLISSEMENT

*D'une Académie d'Agriculture à Florence, du 31 Juillet* 1767.

L'Académie d'agriculture de Florence, ſous le nom d'Académie de *Georgofili*, vient d'éprouver l'influence de la bienfaiſance & des ſoins paternels que S. A. R. fait reſſentir à toutes les parties de l'adminiſtration de ſes États. Quoique la premiere, en date de toutes celles de cette eſpece, cette Académie n'avoit pû juſqu'ici prendre une forme réguliere qui la mît en état de produire tous les avantages qu'on peut ſe promettre d'un pareil établiſſement. Le Comte Orſini de Roſemberg, premier Miniſtre du grand Duché de Toſcane, en ayant été choiſi Préſident dans la premiere aſſemblée qui ſe tint dans ſon Palais, repréſenta la néceſſité de donner une forme réguliere à cette Société, & à cet effet il chargea l'Abbé Comte de Guaſco, de travailler à un plan de réglemens; ce qui ayant été exécuté, l'Académie les a préſentés à S. A. R. pour en obtenir une approbation qui eût force de loix. En conſéquence le Grand Duc vient de donner le reſcrit ſuivant, dont voici la traduction.

» Voulant donner à l'Académie d'agricul-
» ture établie dans notre Ville de Florence,
» des nouvelles marques de notre protec-
» tion Souveraine, & des ſoins paternels
» avec leſquels nous regardons un établiſſe-
» ment auſſi utile, nous approuvons de
» notre autorité ſuprême le plan des articles
» derniérement compilés qui nous ont été
» préſentés par les Députés pour ſervir de
» réglemens à l'Académie. ordonnant qu'il
» ſoit la regle ſelon laquelle les Académi-
» ciens ſe conduiront dans l'exercice de ton-
» tes leurs fonctions & de leurs opérations.
» Et pour encourager de plus en plus leur
» activité & leur application, outre la pro-
» tection par nous préalablement accordée
» au corps de l'Accadémie, & l'établiſſement
» d'un prix annuel qui ſera une médaille d'or
» de la valeur de 25 ſquins qui ſera accordé
» ſelon la forme propoſée par l'un des ſuſdits
» articles, nous aſſurons encore de notre
» protection ſpéciale chacun des Académi-
» ciens qui, par des compoſitions, obſer-
» vations & expériences, donneront des
» preuves utiles de leur étude & de leur
» ſoin, pour le progrès & la perfection de
» l'agriculture. Donné le 31 Juillet 1767.

*Souſcrit* PIERRE LEOPOLD.

Vu ROSEMBERG E EMANUEL. *Souſcrit* SIMONETTY.

Outre cette grace, le même Prince a accordé à l'Académie une ſalle dans le vieux Palais des Grands-Ducs pour ſes aſſemblées qui ſe tiendront tous les mois, & en exécution du ſuſdit reſcrit. Le même Abbé, Comte de Guaſco, a préſenté à l'Académie



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

le projet de la médaille que S. A. R. fait la grace d'accorder pour le prix qui ſe donnera tous les ans par concours à la meilleure piece qui ſera préſentée à l'Académie ſur un ſujet propoſé, & cette médaille a été pareillement approuvée par S. A. R.

Elle repréſente d'un côté trois divinités emblématiques des principaux produits de la Toſcane, Minerve avec une branche d'olivier donnant la main à Cerès chargée de ſes caracteres, & à Bacchus aſſis ſur un tonneau & couronné de pampres, avec l'inſcription dans le contour. REI AGRAVIÆ AUGENDÆ. On lit ſur le revers l'inſcription ſuivante, PRŒMIUM IN ACADEMIA FLORENTINA DE RE RUSTICA. ARCHID. PETRI LEOPOLDI M. E. D. LIBERALITATE CONSTITUTUM ANNO 1767.

Le jetton d'argent qu'on diſtribuera à chaque ſéance auſſi par la libéralité du G. Duc, aux Académiciens, préſente d'un côté la tête du Prince, & au revers il aura un contour, d'une couronne entrelacée de branches de vigne, d'olivier & d'épis, & au milieu la même inſcription que l'Académie a priſe pour ſa deviſe : REI AGRAVIÆ AUGENDÆ.

## SUITE *de l'Extrait des Papiers Anglois du 15 Octobre* 1767.

Eſt-ce l'opinion de la Nation ou de quelque Conſeil, que les grains doivent toujours être à peu près au même prix, quelle que ſoit la valeur de l'argent, ſans avoir égard aux ſaiſons & à la récolte? Faudra-t-il que le Fermier ſoit réduit pendant pluſieurs années à la triſte néceſſité de vendre les productions de ſes terres toujours au même prix, & même au-deſſous de ce qu'elles lui ont couté pour la main-d'œuvre, ſans qu'il puiſſe ſe flatter de ſe procurer, ainſi qu'à ſa famille, un petit bénéfice, lorſque le temps & la ſaiſon lui en fourniſſent l'occaſion? Le priverez-vous enfin de tout dédommagement proportionné au manque de ſa récolte ou à l'augmentation de ſes dépenſes? s'il eſt ainſi, qu'on le faſſe du moins jouir du bénéfice dont jouiſſent tous les Anglois, qu'on lui donne la même chance qu'aux autres Manufacturiers. Si l'on met des entraves à ſon commerce, que l'on en mette de même à celui des autres; le vêtement n'eſt-il pas auſſi néceſſaire que les alimens? Le luxe & l'habitude n'ont-ils pas rendu pluſieurs autres choſes auſſi néceſſaires que le vêtement? Mettez donc votre embargo ſur les draps, ſoieries, bas, ſouliers, *&c.* admettez ceux de l'étranger, ils deviendront certainement à meilleur marché, du moins pour quelque temps, & le Fermier pourra par ce moyen retirer quelques avantages, & balancer ſes pertes. *Ubi eadem ratio, ibi idem jus.*

Les Fermiers ſouffrent encore d'un autre inconvénient dont le poids eſt trop accablant pour pluſieurs d'entr'eux. Dans tout autre commerce que celui du Fermier, un homme peut en un inſtant changer d'état, s'il voit que celui qu'il a embraſſé ne répond pas à ſes vues & à ſon attente, de maniere que ſauvant toute ſa fortune, il peut ſe fixer à un autre commerce qui ſoit plus ſortable à ſes moyens & plus avantageux à ſa famille; mais le Fermier eſt lié par un long bail, quelquefois pour toute ſa vie, & il eſt obligé de payer la rente de ſa ferme, malgré les bonnes ou mauvaiſes ſaiſons, ſans quoi il eſt mis en priſon & ſa famille ruinée. Si l'on permettoit l'importation de quelqu'autres manufactures, les Ouvriers déploieroient leurs drapeaux, comme on l'a vu faire, il y a deux ans, aux Tiſſerands en ſoie, & ils accourroient tumultueuſement au Palais de S. James : on ne craint point la même choſe des Ouvriers du Fermier, parce qu'ils ſçavent que le Fermier eſt obligé de continuer leurs gages à peu près ſur le même pied, quelqu'accident qu'il lui arrive; mais le Fabriquant de ſoie dont le ſalaire eſt le double ou quelquefois le triple de celui des Laboureurs, s'il falloit qu'il ſouffrit une réduction, ne recevroit plus que le montant du ſalaire qui fait ſubſiſter le Laboureur. Il ſe trouveroit par-là privé des moyens de s'abandonner à l'ivrognerie & à la débauche qui ſont les ſeules fins de ſes travaux & qui ſont les vices dont le Laboureur eſt entiérement exempt.

Le Fermier a rarement, pour ne pas dire jamais, plus d'argent qu'il ne lui en faut pour ſerrer ſon grain; auſſi n'attend on de lui le payement de ſa rente, que quand le prix de ſes grains lui eſt rentré. Le Fer-

mier étant considéré comme Manufacturier, doit souffrir dans ses propriétés à proportion des obstacles mis à la liberté de son commerce. La loi défend au Fermier de vendre son grain en gerbes; par conséquent, si son capital vaut intrinséquement 300 ℔ immédiatement après la récolte, & que cette valeur intrinséque soit réduite par l'importation à 200 ℔, il est réellement dépouillé d'un tiers de sa fortune, & la sureté de la rente du propriétaire est exposée à proportion. Le Fermier ne retire de bénéfice du haut prix des grains qu'en proportion de la bonté de sa récolte : si sa récolte a manqué, il faut qu'il se dédommage sur le prix des grains qu'il vendra, sans quoi il sera forcé à faire banqueroute, & il entrainera celle du Propriétaire.

Si l'on permet l'importation dans de mauvaises saisons, toute la perte de la récolte retombera sur le Fermier ; si on ne la permet pas, chaque consommateur contribuera à proportion de sa consommation à réparer sa perte ; si une somme si raisonnable & de si peu de conséquence, étoit trop onéreuse aux pauvres, la Loi met dans ce cas toute la charge sur le Fermier, puisqu'il est obligé d'entretenir les pauvres.

*La suite à l'Ordinaire prochain.*

## De Londres.

*Prix du grain le 23 Octobre.*

Le quarter de 472 liv. de 16 onces. *shillings.*

| | |
|---|---|
| De Froment..... | 45 à 55 |
| De Drêche..... | 32...38 |
| De Seigle..... | 20...22 |
| D'Orge..... | 24...29 |
| D'Avoine ..... | 15...21 |

## Observations

*Sur une nouvelle charrue.*

Une personne dont nous ignorons le nom, & même celui de la Province, nous avertit qu'il posséde une charrue supérieure à toutes les charrues possibles. » Dans une terre qui » appartient à un Membre d'une Académie, » j'ai fait, dit-il, labourer un coteau où il » y avoit tant de pente, que sur cent pas » il y en avoit cinquante plus haut d'un côté » que de l'autre. Cependant ma charrue em- » portoit des bandes de terre de 12 à 15 » pouces de largeur, sur 10 à 12 pouces de » profondeur, coupoit des racines de fres- » ne de 3 pouces de diametre, déracinoit les » fougeres & les landes du tuf. Cette mê- » me charrue a enlevé des pierres de 30 » livres dans une montagne que j'ai fait aussi » défricher. Ma charrue ne verse jamais, » quelqu'inégal que soit le terrein, & un » enfant de 13 ans peut labourer avec pen- » dant cinq heures le matin & autant le soir. » Q'on me donne une montagne escarpée en » forme de pain de sucre, si les chevaux » peuvent rester de bout, je suis sûr de la » bien labourer, *&c.*

Le reste de la lettre contient une critique des charrues de M. de Sutieres & de M. Despommiers.

L'Auteur de cette charrue auroit dû nous en donner la description, & nous apprendre s'il laboure avec des chevaux ou des bœufs, & combien il met de ces animaux sur sa charrue. Une simple description ne seroit pas même suffisante ; il pourroit, à l'exemple de M. de Sutieres, nous l'envoyer toute gravée, & nous la distribuerions dans chacune de nos Gazettes. Nous prenons la liberté de lui donner ce conseil, parce que nous sommes persuadés que l'intérêt qu'il prend à l'agriculture, l'a porté à nous annoncer sa charrue, afin que les Agriculteurs pussent en profiter.

Nous lui observerons encore qu'il ne connoît pas bien la charrue de M. de Sutieres, & qu'il ne l'a pas vu opérer. Parmi les différens Agriculteurs qui en font usage, nous en connoissons un qui se fait un plaisir d'aller tous les ans labourer lui-même une partie de ses terres. Il nous a assurés que cette charrue étoit si douce, si commode, qu'il labouroit un livre à la main, & cependant ses terres sont fortes. D'autres Agriculteurs qui s'en servent, nous ont écrit que rien ne résistoit à la charrue de M. de Sutieres, qu'elle coupoit avec une facilité étonnante des racines grosses comme la jambe, & qu'elle fonçoit aussi profondément qu'on vouloit. La charrue de M. de Sutieres doit être plus ou moins forte, suivant la qualité

du terrein; ainſi il y en a de fortes & il y en a de plus foibles. On peut d'ailleurs s'aſſurer qu'elle ne verſe jamais, pas même en labourant des coliness.

*ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Oct.* 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

| VALENCIENNES. | | | | CHAALONS. | | | | TOURS. | | | | RIOM. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LIEUX des Marchés. | PRIX. | | | LIEUX des Marchés. | PRIX | | | LIEUX des Marchés. | PRIX | | | LIEUX des Marchés. | PRIX. | | |
| | l. | f. | d. | | l. | f. | d. | | l. | f. | d. | | l. | f. | d. |
| Aveſnes. | 22 | 10 | | Bar-ſur-Aube. | 18 | 4 | 6 | Amboiſe. | 19* | 7 | 4 | Aurillac. | 21* | 19 | 11 |
| Bavey. | 19 | 13 | 9 | CHAALONS. | 19 | 7 | 9 | Angers. | 17 | 10 | 1 | | | | |
| | | | | Chaumont. | 19 | | | Beaugé. | 15 | 16 | 10 | Brioude. | 23 | 7 | 2 |
| Cambray. | 20 | 15 | | Epernay. | 17 | 8 | | Chât. du Loir | 16 | 4 | 4 | | | | |
| Condé. | 24* | 14 | | Joinville. | 23* | | | Château-G. | 17 | 19 | 7 | | | | |
| Givet. | 19 | 5 | | Langres. | 20 | | | Chinon. | 17 | 3 | 9 | Clermont | 24 | 3 | |
| Landrecy. | 23 | 10 | 3 | Mezieres. | 17 | 12 | 8 | Lafleche. | 16 | 3 | | | | | |
| | | | | Reims. | 22 | 14 | 3 | Laval. | 19 | 2 | | Iſſoire. | 24 | 17 | 5 |
| Mariembourg. | 23 | 4 | | Rethel. | 19 | 1 | 10 | LeMans. | | | | | | | |
| Maubeuge. | 21 | 3 | 6 | St. Dizier. | 15* | 11 | 6 | Loches. | 18 | 6 | 5 | Mauriac. | 20 | | |
| Philippeville. | 20 | | | Sainte-Menehoult. | 16 | | | Loudun. | 15* | 14 | 3 | | | | |
| Queſnoy. | 21 | 3 | 5 | Sezanne. | 20 | 5 | | Mayenne. | 19 | 7 | 4 | | | | |
| | | | | Troyes. | 17 | 8 | | Montreuil-B. | 15 | 5 | 6 | RIOM. | 23 | 17 | |
| St. Amand. | 23 | | | Vaucouleurs. | 17 | 1 | 3 | Richelieu. | 16 | 19 | 8 | | | | |
| VALENCIENNES. | 25* | 6 | 3 | Vitry. | 17 | 12 | | Saumur. | 17 | 16 | 7 | St. Flour. | 25* | 10 | |
| | | | | | | | | TOURS. | 18 | 17 | | | | | |
| PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | |
| From. le ſep. | 22 | | 5 | From. le ſep. | 18 | | 4 | From. le ſep. | 16 | 15 | 7 | From. le ſep. | 23 | 7 | 7 |
| Pain la liv. | | 2 | 10 | Pain la liv. | | 2 | | Pain la liv. | | 2 | 2 | Pain la liv. | | 2 | 9 |
| Avoine le ſ. | 5 | 12 | | Avoine le ſ. | 4 | 16 | | Avoine le ſ. | 6 | | 10 | Avoine le ſ. | 5 | 15 | 9 |
| Foin le q. | 1 | 5 | 10 | Foin le q. | 1 | 12 | 4 | Foin le q. | 2 | 9 | 1 | Foin le q. | 2 | 2 | 1 |
| Paille le q. | | 16 | 3 | Paille le q. | | 15 | | Paille le q. | 1 | 3 | 6 | Paille le q. | 1 | 1 | 5 |

## LETTRE

*Aux Auteurs de la Gazette du Commerce.*

MESSIEURS,

Puiſque le Roi a déchargé de tous droits, même ceux d'entrée de Paris, la merluche ou morue ſeiche, pour en faciliter l'uſage, particuliérement au peuple, auquel ce ſecours peut devenir très-utile dans les circonſtances préſentes, il conviendroit, ce me ſemble, de donner au public les différentes recettes de préparer ce poiſſon; je les ai recueillies dans cette vue; je vous les envoie à cette fin, perſuadé que l'utilité générale qui vous a toujours occupés dans vos feuilles, vous engagera à concourir au même but en publiant ces recettes. Voici le temps où nos pecheurs nous rapportent ce poiſſon, & celui de ſa conſommation. Je n'ai conſulté en ceci que l'intérêt du public & celui du commerce, qui gagneroit beaucoup ſi la conſommation de ce poiſſon prenoit, ſur-tout à Paris.

## FAÇON

*De préparer la Merluche ou Morue ſeiche, en uſage à S. Malo.*

Si le poiſſon eſt petit, il faut le faire tremper vingt-quatre heures, & le grand poiſſon deux jours avant de le mettre au chaudron ; il faut lever avec ſoin l'écaille qui eſt ſur la peau.

On fait cuire la merluche à grande eau juſqu'à ce qu'elle ſoit tendre, & pour y parvenir plus ſurement, il faut après avoir retiré le chaudron du feu, le couvrir avec un torchon épais. On laiſſe la merluche ainſi pendant un demi quart d'heure ; on la retire enſuite du chaudron & on la met ſur l'égoutoir. Quand elle a bien purgé ſon eau, on la prend par feuillets & on la met proprement ſur un plat, après quoi on prend un autre plat, dans lequel après avoir ſaupoudré un mélange de chapelure de pain, fines herbes, poivre & ſel, on y étend un lit de ces feuillets, que l'on ſaupoudre encore de ce même mélange, & on humecte ce premier lit de la meilleure huile, en petite quantité ; on fait de même pluſieurs lits du reſte de la merluche. On couvre bien après cela le plat avec un autre plat, & on le met ſur la cendre chaude, puis avant de ſervir la merluche, on retourne les deux plats en ſens différent, de façon que celui de deſſus ſe trouve deſſous, on retire l'autre & on ſert.

*Façon de la préparer en uſage à Marſeille.*

Après que la merluche a reſté à détremper ſuffiſamment, & qu'on en a enlevé l'écaille, on la fait bouillir bien fort pendant deux à trois minutes, après quoi on la retire du feu ; on y verſe un verre d'eau fraiche, & on la laiſſe hors du feu juſqu'à ce qu'on veuille faire ſon ragout.

*Ragout dit Brandade.*

Il faut couper la merluche en petits morceaux & lever exactement les épines, prendre enſuite cinq à ſix gouſſes ou veines d'ail, les bien hacher avec un couteau, juſqu'à en faire une pâte, mettre enſuite cette pâte dans une poele, y verſer tous les morceaux de merluche, & mettre cette poelle ſur le feu, y jetter de temps en temps de l'huile très-fine, qui en remuant la poelle à force de bras, doit ſe lier avec la pâte d'ail & le poiſſon, de ſorte que cela forme une pomade. Quand la merluche commencera à faire comme maſſe, on y mettra le jus d'une moitié de citron, ou bien un peu de vinaigre, & quand la pommade viendra à couvrir le poiſſon, il faudra y verſer un peu d'eau chaude & remuer bien fort la poelle. Si la merluche étoit douce, il faudra y mettre un peu d'épiceries & un anchois coupé en petits morceaux, ſans oublier du perſil bien haché, & continuer à y mettre toujours de l'huile & remuer bien fort pour lier toujours mieux le ragout. C'eſt enſuite au Cuiſinier à juger s'il eſt fini : il faut le faire manger de ſuite & chaud.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

## ÉTAT

*Du prix des grains vendus dans les marchés des Villes & Bourgs de la Généralité de Paris, du 9 au 18 Oct. 1767 : ſçavoir.*

A Beauvais le 17 Octobre, le bled vieux, 27 ℔ 10 ß ; le nouveau, 26 ℔ 4 ß 6 d. ; — à Brai-ſur-Seine le 16, 20 ℔ 5 ß ; — à Brie-Comte-Robert le 16, le vieux bled, 31 ℔ ; le nouveau, 27 & 28 ℔ ; — à Chevreuſe le 13, le froment, 30 ℔ ; — à Compiegne le 17, 25 ℔ 10 ß 10 d. ; — à Corbeil même jour, 24 ℔ ; — à Coulomiers le 16, 25 ℔ ; — à Dammartin le 17, 27 ℔ 5 ß ; — à Dreux le 15, 20 ℔ ; — à Etampes le 17, 23 ℔ 18 ß ; — à Joigny le 14 & le 17, 20 ℔ 10 ß ; — à Lagny le 9, 25 ℔ 2 ß 6 d. ; — à Mantes le 14 & le 16, la tête du bled, 27 ℔ 13 ß ; — même Ville, froment, 26 ℔ 4 ß 4 d. ; — à Meaux le 17, froment 25 ℔ 10 ß ; — à Montlhery le 16 ; 27 ℔ ; — à Nogent-ſur-Seine, même jour, 18 ℔ 13 ß 6 d. ; — à Pontoiſe le 17, 29 ℔ 10 ß ; — à Roſoy le 15, 21 ℔ 6 ß 2 d. ; — à Saint Florentin le 16, 20 ℔ 5 ß ; — à Sens le 18, 22 ℔ 13 ß le *ſeptier*.

## COMMERCE.

DE LA ROCHELLE, *le 27 Oct. 1767.*

*Prix courants de quelques Marchandiſes.*

EAu-de-vie de cette Ville, 162 ℔; d°. à Cognac, 155 ℔; d°. A Seudres, à Oleron & à Ré, 150 ℔, avec apparence d'augmenter encore.

Sel de Ré, de 530 à 540 ℔; d°. de Chaudiere de Seudres, 540 ℔; d°. blanc 570 ℔.

Froment, de 185 à 187 ℔; orge, de 97 à 100 ℔; avoine, de 72 à 75 ℔; ſeigle, de 117 à 120 ℔.

Le ſucre brut, de 26 à 31 ℔; do. terré troiſiéme ſorte, de 44 à 45; d°. en pains, 77 ℔ 10 ß; ſyrop, 10 ℔; café de S. Domingue, de 17 à 17 ß 6 d.; indigo cuivré, de 5 à 5 ℔ 6 ß; rocou, 1 ℔ 8 ß.

DE L'ORIENT.

Le 30 Octobre 1767, il eſt entré dans le Port de cette Ville le Navire le *Marquis de Caſtries*, venant de Bengale richement chargé de mouſſelines, toiles de coton, étoffes, *&c.* cargaiſon eſtimée environ 5 millions.

On attend auſſi de jour en jour le Navire le *Maſſiac*, venant de Pondichery; parce qu'on a appris que ce bâtiment avoit mouillé à l'Iſle de France le 26 Mai, & qu'il devoit remettre à la voile 15 jours après pour revenir en Europe chargé de marchandiſes pour la valeur à peu près de 2,400,000 ℔.

On apprend que le Vaiſſeau le *Prince de Condé*, doit être en mer actuellement pour revenir en Europe, étant parti de la côte de Malabar vers le premier Avril. Les Vaiſſeaux le *Duc de Choiſeul*; le *Sancé* & le *Saint Louis*, ſont arrivés à l'Iſle de France, le premier le 23 Avril, le ſecond le 15, & le troiſiéme le 29 Mai. Ce dernier eſt parti d'Europe le 24 Septembre 1766, avec les premiers Commiſſaires que le Roi envoyoit dans cette Iſle, & on compte qu'il pourra en revenir en 1768 chargé de café de Bourbon.

COURS DU CHANGE A LONDRES; *le 23 Octob. 1767.*

| | *Eſcalins.* |
|---|---|
| Amſterdam à deux uſances | 34 11 |
| Dito, à vue | 34 6 |
| Hambourg, à deux uſances ½ | 35 8 |
| | *Deniersſt.* |
| Paris, à un jour de date | 31 5/8 |
| Dito, à 2 uſances | 31 5/16 |
| Bordeaux à 2 uſ. | 31 1/4 |
| Cadix | 39 3/4 |
| Liſbonne | 66 1/2 5/8 |
| Livourne | 49 3/8 1/4 |

## CHANGES A PARIS.

| *Nov. 1767* | *Lundi 2.* | *Mar. 3.* | *Mer. 4.* |
|---|---|---|---|
| Amſterdam. | | | 54 3/4 7 8e |
| Londres. | | | 31 11. 16e |
| Hambourg. | | | 171 1/2 . . |
| Madrid. | | | 15 4 6. . |
| Cadix. | | | 15 3 6. . |
| Livourne. | | | 95 1/4 1 . |
| Lyon St. | | | 1/2 3 8e. pe. |

## AVIS.

La Ville d'Ambert en Auvergne, connue par ſes manufactures de rubans, de fil, de laine, de camelots, de papiers, *&c.* perſuadée des avantages que peuvent apporter à ſon commerce les lumieres des étrangers, vient de délibérer, ſous le bon plaiſir de M. l'Intendant, qu'elle admettra parmi ſes Citoyens toutes les perſonnes induſtrieuſes ou utiles qui viendront s'y établir, avec exemption de taille pendant le terme de ſix ans. Elle les invite d'accepter ſes offres.

*Autre.* Le ſieur Palleron, l'aîné, Teinturier en ſoie, demeurant à Lyon, rue de la Peyrollerie, quartier S. Paul, avertit qu'il a trouvé le ſecret de teindre toutes ſortes de ſoie d'un plus beau noir que celui de Gênes. Il réſulte pluſieurs avantages de cette nouvelle méthode de teindre, car outre que les ſoies ſont d'un noir très-éclatant,

elles ſont encore plus moëlleuſes, ne ſont point brulées & ne rougiſſent jamais. Il teint auſſi en noir les ſoies ſur le *crud*, à la maniere d'Angleterre. Les ſoies crues ainſi teintes ſont auſſi moëlleuſes que ſi elles avoient été cuites, & effacent par la beauté du noir, les ſoies teintes en *cuit*. Il en a déjà teint avec ſuccès pour un grand nombre de Négocians de Lyon, & il ſe flatte que ceux qui voudront l'employer auront lieu d'être ſatisfaits tant de la beauté & de la ſolidité de la teinture, que du prix qu'il demande.

*Autre.* On trouvera au magaſin établi rue Simon le franc, au coin de la rue Beaubourg, des bottes cirées à 14 ℔; & des bottes de veau & de chevre à 12 ℔; des eſcarpins de chevre à 3 ℔ 5 ß; des eſcarpins de veau à 3 ℔; des eſcarpins chevres à double couture & à talons couverts, à 3 ℔ 15 ß, des eſcarpins à double couture en veau, à 3 ℔ 12 ß, *&c.* & généralement toutes ſortes de chauſſures pour hommes & enfants, des mieux conditionnées & au meilleur prix.

MM. les Armateurs y trouveront de quoi s'y approviſionner pareillement, ainſi que les Troupes, en chauſſures & havre-ſacs de peaux.

*Autre.* Douze cents cordes de bois ou environ à la S. Martin prochaine, ſur les Ports flotables du Morvan. Il faut s'adreſſer à M. Guillot au Château de Pelé ou Velé, par Autun.

*Autre.* Perſonne ne s'étant préſenté pour faire l'acquiſition en entier du cabinet d'hiſtoire naturelle de M. Davila, on donne avis aux curieux que la vente publique de ce cabinet, commencera le premier Décembre prochain.

Quoique l'hiſtoire naturelle faſſe la partie la plus nombreuſe de cette collection, les divers autres genres de curioſité qui s'y trouvent raſſemblés, ſont aſſez conſidérables pour pouvoir être préſentés chacun à part. On avertit en conſéquence les Amateurs, qu'on n'entremêlera dans chaque vacation que les objets qui ſeront de nature à pouvoir contenter les mêmes goûts.

On commencera par les *curioſités de l'art*, qui ſeront vendues dans l'ordre ſuivant.

1°. Du premier au 19 Décembre, les eſtampes, deſſeins & peintures à gouache.

2°. Les 22 & 23 Décembre, les tableaux, miniatures & peintures en émail.

3°. Du 8 au 12 Janvier 1768, les habits, armes, uſtenſiles, *&c.* de divers peuples anciens & modernes, auxquels on joindra les bijoux, vaſes précieux, ouvrages curieux, & généralement tout ce qui compoſe les trois premieres parties des curioſités de l'art.

4°. Du 13 au 18 Janvier, les pierres gravées antiques & modernes, bronzes, bas-reliefs & médailles.

5°. Du 19 au 23 Janvier, la bibliotheque.

6°. Les objets d'hiſtoire naturelle, le Lundi 25 Janvier & jours ſuivans ſans interruption.

Les feuilles qui indiquent les articles qui ſeront vendus chaque jour, ſe diſtribuent chez M. Remy, Peintre, rue Poupée.

Le catalogue du cabinet ſe vend chez Briaſſon, Libraire, rue S. Jacques, à la Science.

*Autre.* Le ſieur Penot, Bijoutier, demt. à Paris rue S. Louis du Palais a exécuté en cheveux, dans un cercle de 20 lignes de diametre, le portrait du Roi. La nouveauté n'eſt pas le ſeul mérite de l'ouvrage : le deſſein y eſt obſervé dans toute ſa pureté ; & la maniere ingénieuſe dont les cheveux ſont arrangés, preſente aux yeux trompés des connoiſſeurs un deſſein à la plume. L'attention que Sa Majeſté a donné à ce morceau, ſeroit capable de faire oublier à l'Artiſte le temps & la conſtance qu'exige un ſemblable travail. Le ſieur Penot imite auſſi avec des cheveux les agathes herboriſées & des payſages de différentes couleurs. Ces ouvrages ſont faits avec tant d'art, qu'ils font illuſion, & qu'on les prendroit pour un travail fait au pinceau.

*Autre.* Un jeune homme âgé d'environ trente-ſix ans, & qui en a paſſé huit ou dix chez le Notaire & le Procureur ; qui par conſéquent doit être au fait des affaires en tout genre, propre à être Receveur ou Adminiſtrateur d'une ou de pluſieurs terres, en état de veiller au détail d'une maiſon, d'en ſuivre les affaires contentieuſes s'il y en avoit ; qui enfin entend très-bien la comptabilité & la maniere de dreſſer toutes ſortes de comptes, deſireroit trouver